

COMMUNE D'ITERSWILLER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

(Sur convocation du 18/11/2022)

Séance du mardi 29 novembre 2022 à 19 h – Caveau de la mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire : Vincent KIEFFER

Membres présents : 8

Vincent KIEFFER, le Maire

Karin WASSLER, Adjointe au maire

Claude RIEHL, Éric SCHWARTZ, Lionel HALTER, Rachel JOST, Delphine KELLER, Mathilde PAUMA Conseillers

Absents excusés : Florian HEINRICH, Brigitte MARCHAL

Secrétaire de séance : Karin WASSLER

1 29.11.22 – 06 : Locations de parcelles de vignes

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'EARL DU SIEBENWEG ne souhaite pas renouveler le bail relatif à la location des parcelles 8 à 14 section n°4 arrivé à échéance le 11/11/2022.

Une annonce de proposition de location a été effectuée dans le journal d'information municipales et par voie d'affichage.

Vu l'article L.411-11 du code rural et de la pêche maritime,
Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le maire à rédiger et signer un contrat de bail selon la réglementation en vigueur avec les candidats intéressés pour la location des parcelles suivantes :

Section 4 Parcelle n°8 (22.29 ares)

Section 4 Parcelle n°9 (22.79 ares)

Section 4 Parcelle n°10 (23.25 ares)

Section 4 Parcelle n11 (22.87 ares)

Section 4 Parcelle n°12 (22.87 ares)

Section 4 Parcelle n°13 (25.85 ares)

Section 4 Parcelle n°14 (25.75 ares)

Précise que le fermage annuel en espèces représente la valeur en argent de 1800 kg de raisin par hectare, en appliquant à cette quantité, conformément à l'arrêté préfectoral du 8.11.1995, le prix moyen pondéré, calculé en proportion des surfaces des 8 cépages.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Vincent KIEFFER

La secrétaire de séance,
Karin WASSLER

